

A. E. C. C. T.

Société civile immobilière au capital de 1 000 €

Siège social :
Villa « Dolce Vita »
16 RUE Louis Brouchier
06150 CANNES-LA-BOCCA

912 766 706 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf août à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Cédric TORTORICI**
propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf parts, ci.....99 parts
 - **La société « AUTO ECOLE TORTORICI »**
propriétaire d'une part, ci..... 1 part
- TOTAL CENT PARTS**, ci..... **100 parts**
représentant le capital social.

Monsieur Cédric TORTORICI préside l'assemblée en sa qualité de gérant associé.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que leur convocation et tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président met successivement aux voix, les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer à compter du 9 août 2024, le siège social de CANNES-LA-BOCCA (06150) Villa « Dolce Vita » 16 rue Louis Brouchier à LE CANNET (06110) 42 Boulevard Sadi Carnot.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

.../...

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **42 Boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET.**

.../...

Reste de l'article sans changement.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Cédric TORTORICI



P/L'EURL « AUTO ECOLE TORTORICI »

Cédric TORTORICI

